

**01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes  
de construction - Habitat de l'III - WEYERSHEIM**

**Rapport n° CP/2018/343**

**Service gestionnaire :**

E220 - Service du budget et de la dette

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la Société Coopérative d'HLM Habitat de l'III pour la construction de logements situés à WEYERSHEIM.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100 % pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100 %.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 17 mars 2017, entre le Département et la Société Coopérative d'HLM Habitat de l'III pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

La Société Coopérative d'HLM Habitat de l'III sollicite la garantie du Département à hauteur de 100 %, pour un emprunt d'un montant de 1 889 600 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de quatre Lignes du Prêt PLAI et PLAI foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 218 000 € et 49 700 € et PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 1 328 000 € et 293 900 €.

Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction de 24 logements de la Résidence séniors "Les Vergers", située Rue des Vergers à Weyersheim.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'accorder la garantie du Département à la Société Coopérative d'HLM Habitat de l'III à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 889 600 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à la présente délibération, destiné à financer l'opération de construction de 24 logements de la Résidence séniors "Les Vergers", située Rue des Vergers à Weyersheim ;*

*- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents de pure exécution établis en cette affaire, ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;*

*- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY